



Cour canadienne de l'impôt

Budget des dépenses
1997-1998

Partie III

Plan de dépenses

Les documents budgétaires

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commenant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1997

En vente au Canada par l'entremise des
librairies associées et autres libraires

ou par la poste auprès du

Groupe Communication Canada – Édition
Ottawa (Canada) K1A 0S9

N^o de catalogue BT31-2/1998-III-72
ISBN 0-660-60114-1



Cour canadienne de l'impôt

Budget des dépenses
1997-1998

Partie III

Plan de dépenses

Accordé

Préface

Le présent document est un rapport au Parlement qui indique comment les ressources créditées par ce dernier ont été ou seront dépensées. Il s'agit en fait d'un compte rendu renfermant plusieurs niveaux de détails afin de répondre aux divers besoins de ses utilisateurs. Les renseignements figurant dans ce document sont présentés conformément à la nouvelle philosophie découlant de la Réforme du Budget des dépenses. La Partie III de 1997-1998 a donc été structurée différemment afin d'établir une distinction nette entre les données de planification et les renseignements sur le rendement.

Le document est conçu de façon à en faciliter la lecture. La Partie III est divisée en trois sections :

- **Section I - Plan ministériel** présente une vue d'ensemble du Programme, un résumé des initiatives pour le prochain exercice et les résultats escomptés. Cette section renferme également des renseignements sur les autorisations de dépenser, telles que décrites dans la Partie II du Budget des dépenses.
- **Section II - Rendement du Ministère** renferme des renseignements sur le rendement du Programme et les finances pour l'exercice 1995-1996.
- **Section III - Renseignements supplémentaires** renferme de l'information plus détaillée, principalement sur le rendement et les plans financiers.

À noter que, conformément aux principes qui sous-tendent le budget de fonctionnement, l'utilisation des ressources humaines dont il est fait état dans ce document doit être mesurée en équivalents à temps plein (ETP).

Table des matières

Un message du greffier de la Cour canadienne de l'impôt	4
Section I : Plan ministériel	
A. Sommaire des plans et des priorités du Ministère	5
• Priorités	5
• Résultats escomptés	6
B. Vue d'ensemble du Ministère	7
• Mandat	7
• Objectif du Programme	7
• Description du Programme	7
• Énoncé de mission	8
• Structure organisationnelle relative à l'exécution du Programme	8
• Plans des ressources et tableaux financiers	9-10
C. Détails du Plan par secteur d'activité	10
• Objectifs des secteurs d'activité	10
• Contexte opérationnel	11
• Autres facteurs externes qui influent sur le Programme	12
• Initiatives clés	12
• Résultats escomptés	14
Section II : Rendement du Ministère	
A. Sommaire du rendement du Ministère	15
B. Vue d'ensemble du Ministère	15
C. Détails par secteur d'activité	16
Section III : Renseignements supplémentaires	
Appendice 1 - Organisation	20
Appendice 2 - Besoins en personnel	21
Appendice 3 - Détails des besoins financiers par article	22
Appendice 4 - Données sur les appels et les demandes	23-25

UN MESSAGE DU GREFFIER DE LA COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT

La Cour canadienne de l'impôt a toujours participé à l'amélioration de l'appareil judiciaire. À ce titre, nous avons déployé beaucoup d'efforts aux cours des dernières années pour offrir à tous les Canadiens et Canadiennes un tribunal pour régler leurs différends en matière d'impôt, devant un décideur indépendant et impartial. L'accès à la justice, l'efficacité, l'équité et l'indépendance judiciaire sont des valeurs fondamentales qui font partie de la tradition de la Cour canadienne de l'impôt. Ces valeurs sont enchâssées dans notre énoncé de mission et guident nos actions de tous les jours.

Plusieurs de nos initiatives passées reflètent notre engagement face à ces valeurs. Au cours de l'exercice 1996-1997, nous avons mené des consultations auprès de nos clients et de nos partenaires pour mieux répondre à leurs besoins, nous avons simplifié nos procédures de dépôt de documents et adopté plusieurs démarches pour accélérer les affaires et réduire les frais de litige.

Des compressions budgétaires constantes et un système de gestion des appels désuet et onéreux à maintenir nous ont amené à effectuer, en 1995, une étude stratégique portant sur l'efficacité de notre gestion de l'information. Les résultats de cette étude sont venus confirmer qu'il était nécessaire d'améliorer notre façon de faire les choses et ce, par le renouvellement de nos services. C'est donc en réponse à cette priorité ultime qu'il a été décidé, au cours de l'année 1996, de procéder à la mise en oeuvre du Plan de gestion de l'information, issu de l'Étude stratégique. Cependant, au cours de la même période, le Bureau du Vérificateur général a reçu le mandat d'examiner les avantages potentiels d'une fusion de la Section de la première instance de la Cour fédérale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt. Nous avons donc jugé opportun de retarder la mise en oeuvre du Plan de gestion de l'information jusqu'à ce que le Rapport du Vérificateur général, initialement prévu pour le printemps de 1996, soit présenté au ministre de la Justice.

La diffusion du Rapport du Vérificateur général a été reportée à une date ultérieure encore indéterminée. Cependant, tout laisse présager que les conclusions de ce rapport ne seront divulguées que beaucoup plus tard au cours du prochain exercice. Or, puisque nous nous sommes engagés à appuyer l'objectif du gouvernement d' *utiliser à bon escient l'argent des contribuables pour offrir des services de qualité à tous les Canadiens et Canadiennes*, nous participerons donc, pendant cette période d'attente, à cet effort collectif. Ainsi, au cours des prochains mois, nous travaillerons à l'atteinte de notre priorité ultime de *renouveler nos services*. La mise sur pied de notre Plan de gestion de l'information donnera le coup d'envol à cette initiative d'envergure. Chemin faisant, nous examinerons notre rendement et nous veillerons à ce que la poursuite de nos objectifs ne nous fasse jamais perdre de vue nos grands principes directeurs soit : *Justice pour tous, Efficacité, Équité et Indépendance judiciaire*.

Le greffier de la Cour canadienne de l'impôt
R. P. Guenette

Section I : Plan ministériel

A. Sommaire des plans et des priorités du Ministère

Au cours de la prochaine année, le mandat et les activités de la Cour canadienne de l'impôt pourraient être réorganisés en profondeur à la suite du dépôt du Rapport du Vérificateur général.

Les plans et les priorités de la Cour ont donc été arrêtés en tenant compte de ces changements potentiels. C'est pourquoi l'ensemble des priorités de la Cour vise essentiellement l'exercice 1997-1998.

Au cours de la prochaine année, la Cour canadienne de l'impôt s'engage à poursuivre sa priorité ultime, soit de renouveler ses services. Nous croyons fermement que le remaniement de notre processus de gestion des appels et l'amélioration de notre gestion de l'information nous permettront de devenir plus efficaces et plus accessibles et d'être capables de fournir de meilleurs résultats en tout temps et de manière économique.

La modernisation de notre système et processus de gestion des appels vise à mieux répondre aux besoins tant actuels que futurs des Canadiens et des Canadiennes. Le Plan de gestion de l'information nous servira de carte de route dans la réalisation de notre grand objectif. En outre, le Plan servira à orienter la Cour dans la gestion de son information et dans la mise en oeuvre d'initiatives de renouvellement. Nos priorités sont issues de ce Plan.

Priorités

Gestion de l'information

- Assurer une meilleure planification de l'information et l'utilisation accrue de la technologie afin d'offrir à nos clients des services plus accessibles qui répondent mieux à leurs besoins.
- Implanter un système de données rigoureuses pour aider la haute direction à prendre des décisions éclairées sur les opérations et l'administration de la Cour.

Changement organisationnel

- Mettre en oeuvre des stratégies afin d'assurer une gestion efficace de l'aspect humain relatif au renouvellement de nos services.

Service à la clientèle

- Assurer un service à la clientèle conformément aux principes fondamentaux auxquels la Cour adhère, soit : l'accès à la justice pour tous les Canadiens et les Canadiennes, l'efficacité de nos services, l'équité et l'indépendance judiciaire.

Accès à l'information

- Mettre en place des mécanismes efficaces afin de donner à tous nos employés, nos clients internes et externes ainsi qu'à nos partenaires, accès à l'information juridique produite par la Cour canadienne de l'impôt.

Résultats escomptés

Gestion de l'information

- Accroître l'efficacité du processus de gestion des appels afin de le rendre plus abordable et mieux adapté aux besoins de nos clients.
- Améliorer la qualité de l'information générée au sein de la Cour afin que les gestionnaires puissent appuyer leurs décisions sur des données plus fiables et complètes.

Changement organisationnel

- Assurer le succès de la mise en oeuvre des initiatives de renouvellement grâce à la participation et à l'engagement de tous les gestionnaires et employés de la Cour.

Service à la clientèle

- Accroître la participation du public dans l'amélioration de l'aspect administratif de notre processus de gestion des appels.

Accès à l'information

- Améliorer l'accès à l'information juridique et la compréhension des règles et des procédures de la Cour canadienne de l'impôt.

Il est entendu que sans le renouvellement de notre système de gestion de l'information, il nous sera difficile de déterminer adéquatement dans quelle mesure les résultats escomptés sont atteints.

B. Vue d'ensemble du Ministère

Mandat

Le Programme fournit des services administratifs à la Cour canadienne de l'impôt qui a compétence exclusive pour entendre les renvois et les appels portés devant elle sur les questions découlant de l'application de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, du Régime de pensions du Canada, de la *Loi sur la sécurité de la vieillesse*, de la *Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers*, de la *Loi sur l'assurance-chômage*, de la *Loi sur l'assurance-emploi*, de la partie IX de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels*. De plus, la Cour a compétence exclusive pour entendre les appels portés devant elle sur des questions découlant de l'application de la *Loi sur les allocations aux anciens combattants* et de la *Loi sur les avantages liés à la guerre pour les anciens combattants de la marine marchande et les civils* dans la mesure prévue par l'article 33 de la *Loi sur le Tribunal des anciens combattants (révision et appel)*.

Objectif du Programme

L'objectif du Programme est de veiller au fonctionnement d'un tribunal indépendant et d'accès facile en vue d'assurer le règlement rapide des différends entre les justiciables et le gouvernement du Canada sur des questions découlant de l'application de la *Loi sur la Cour canadienne de l'impôt* ou toute autre disposition législative en vertu de laquelle la Cour a compétence exclusive.

Description du Programme

Le Greffe de la Cour canadienne de l'impôt fournit des services à ses juges. Ces services comprennent le traitement des appels et l'établissement ordonné, efficace et en temps utile du rôle pour tout le Canada aussi bien que l'apport de conseils et d'aide aux parties aux litiges, à leurs représentants et au public relativement aux

règles de pratique et de procédure de la Cour. Des services sont également fournis à la Cour dans des domaines tels que celui des finances, des ressources humaines, de l'administration, de l'informatique, de la sécurité, de la bibliothèque, ainsi que de la rédaction et de la révision. Ces services sont fournis conformément à la structure organisationnelle exposée à l'Appendice 1 : Organisation (page 20).

Énoncé de mission

À la Cour canadienne de l'impôt, nous nous engageons à offrir au public un processus d'appel accessible et efficace et à collaborer au maintien d'une Cour équitable et indépendante.

Structure organisationnelle relative à l'exécution du Programme

La Cour, dont l'administration centrale est située à Ottawa, se compose du juge en chef, du juge en chef adjoint, de 20 autres juges plus quatre juges surnuméraires. Afin de contribuer à l'audition expéditive des appels, le juge en chef peut, avec l'autorisation du gouverneur en conseil, nommer des juges suppléants de la Cour. Il y a maintenant 10 juges suppléants.

Le juge en chef est la personne responsable de la répartition du travail entre les juges et de l'affectation de chaque juge pour chacune des séances de la Cour. La Cour a ses propres bureaux à Vancouver, à London, à Toronto, à Ottawa et à Montréal. De plus, elle partage des bureaux avec la Cour fédérale du Canada à Edmonton, à Calgary, à Winnipeg, à Québec, à Halifax et à Fredericton. À d'autres endroits, la Cour utilise les installations des cours provinciales lorsqu'elles sont disponibles, ou loue à bail des locaux commerciaux. En ce qui a trait aux appels interjetés en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, la Cour peut désormais siéger à environ 40 endroits au Canada. Pour ce qui est des appels relatifs à l'assurance-chômage, la Cour peut siéger à plus de 80 endroits au Canada.

Le greffier, qui est l'adjoint du commissaire à la magistrature fédérale en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués par le paragraphe 76(2) de la *Loi sur les juges*, est l'administrateur général de la Cour canadienne de l'impôt. Le commissaire à la magistrature fédérale relève du ministre de la Justice. Le greffier, en tant que fonctionnaire principal de la Cour, est responsable de l'administration de la Cour.

Plans des ressources et tableaux financiers

Autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1997-1998 -- Partie II du Budget des dépenses

Besoins financiers par autorisation

Crédits (en milliers de dollars)	Budget principal 1997-1998	Budget principal 1996-1997
Cour canadienne de l'impôt		
45	10 031	10 245
(L)	885	747
	10 916	10 992

Crédits -- Libellé et sommes demandées

Crédits (en dollars)	Budget principal 1997-1998
Cour canadienne de l'impôt	
45	10 031 000

Programme par activité

(en milliers de dollars)	Budget principal 1997-1998		Budget principal 1996-1997
	<u>Budgétaires</u>	Total	
	Fonctionnement		
Greffe de la Cour canadienne de l'impôt	10 916	10 916	10 992

B. Coût net du Programme

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses principal 1996-1997	Budget des dépenses principal 1997-1998	Prévisions 1998-1999	Prévisions 1999-2000
TOTAL	10 992	10 916	10 118	10 142
Recettes versées au Trésor	(385)	(385)	(385)	(385)
Coût estimatif des services par les autres ministères *	2 463	4 321	4 390	4 427
Coûts nets - Ministère	13 070	14 852	14 123	14 184

* Les baux de la Cour à Montréal et Toronto prennent fin en 1997-1998. Le budget des dépenses principal de 1997-1998 et des exercices ultérieurs comprend des subventions tenant lieu de taxes versées aux municipalités. Ces données comprennent également les avantages sociaux des employés, s'établissant à 340 000 \$ en 1997-1998 et à 328 000 \$ pour les exercices ultérieurs (5,7 % des coûts relatifs au personnel).

C. Détails du Plan par secteur d'activité

Objectifs des secteurs d'activité

La Cour canadienne de l'impôt comprend trois grands secteurs d'activités.

Le Bureau du greffier

Le Bureau du greffier fournit des services judiciaires à la Cour, dont l'établissement du calendrier des audiences. La planification stratégique et les communications font également partie du portefeuille du Bureau du greffier. Aux termes de ces fonctions, le Bureau du greffier est responsable de l'établissement et de la mise en oeuvre du cadre de la planification stratégique et des communications internes et externes de la Cour.

Les opérations du greffe

Les opérations du greffe consistent essentiellement à fournir des services de gestion des dossiers à la Cour. De plus, elles fournissent des renseignements et des conseils aux parties aux litiges au sujet de la pratique et de la procédure de la Cour.

10 (Plan ministériel)

Les Services intégrés

Les Services intégrés fournissent un soutien au greffe au chapitre des finances, de l'administration, de la sécurité, de la bibliothèque, de l'informatique, des ressources humaines, de la rédaction et de la révision.

Contexte opérationnel

Des facteurs importants pourraient grandement affecter la réalisation du mandat et des priorités de la Cour canadienne de l'impôt au cours de la période de planification visée. Le Rapport du Vérificateur général constitue le facteur qui pourrait avoir le plus d'impact sur les activités de la Cour. Le Rapport pourrait avoir des répercussions sur les activités de la Cour à deux niveaux, soit : à long terme et à court terme.

À long terme

Les conclusions du Rapport du Vérificateur général pourraient avoir un impact majeur sur le mandat et la structure de la Cour canadienne de l'impôt. Le cas échéant, les plans et priorités décrits à la Section I du présent document seraient revus à la lumière des changements proposés.

À court terme

La diffusion du Rapport du Vérificateur général et les décisions sous-jacentes pourraient retarder pour une deuxième année consécutive la mise en oeuvre de la première phase du Plan de gestion de l'information. Le présent système de gestion des appels de la Cour canadienne de l'impôt est devenu périmé. Or, la Cour a un besoin urgent de données plus fiables et précises pour améliorer l'efficacité de ses opérations, appuyer les juges dans leur prise de décision et évaluer l'impact de tout changement proposé à la loi ou aux procédures de la Cour. À défaut d'un nouveau système dans un avenir rapproché, il nous sera difficile d'atteindre notre objectif ultime de renouveler nos services pour mieux servir nos clients.

Autres facteurs externes qui influent sur le Programme

Appels en matière d'impôt sur le revenu

Selon nos projections, le nombre d'appels déposés en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* augmentera de façon significative, passant de 3 435 en 1995-1996 à 4 100 en 1996-1997. En 1995-1996, 67 % des appels ont suivi la procédure informelle et 33 % la procédure générale. On prévoit que la répartition des appels en 1996-1997 s'établira à environ 71 % en procédure informelle et à environ 29 % en procédure générale.

Appels en matière d'assurance-chômage

La situation économique difficile qui persiste se reflète dans le nombre d'appels en matière d'assurance-chômage déposés à la Cour canadienne de l'impôt. Selon nos projections, leur nombre diminuera légèrement, passant de 2 775 pour l'exercice 1995-1996 à 2 500 en 1996-1997. L'arriéré des appels en matière d'assurance-chômage s'élevait à 2 452 à la fin de novembre 1996.

Appels déposés en vertu de la Loi sur la taxe d'accise (TPS)

Selon nos projections, le nombre d'appels en matière de TPS augmentera, passant de 450 en 1995-1996 à 575 en 1996-1997. Environ 25 % de ces appels sont déposés sous le régime de la procédure informelle.

Appels déposés avant janvier 1991

Il y a présentement un arriéré d'appels en matière d'impôt sur le revenu interjetés avant que ne soit modifiée la compétence de la Cour canadienne de l'impôt. À la fin de novembre 1996, seulement 130 de ces appels étaient encore en instance. Il est à noter que 124 de ces appels sont des causes en attente de décisions d'autres tribunaux. Les six autres appels sont inscrits au rôle pour audition.

Initiatives clés

L'ensemble des initiatives décrites ci-dessous viennent appuyer notre priorité ultime qui est de renouveler nos services pour offrir un meilleur service à nos clients et ce, à moindre coût.

Gestion de l'information

La haute direction a reconnu l'importance de disposer de données statistiques fiables pour prendre des décisions éclairées. C'est en vertu de ce constat qu'elle appuie la création d'un système de rapports de gestion efficace et adapté aux besoins de la Cour.

Changement organisationnel

La mise en oeuvre du Plan de gestion de l'information entraînera des changements majeurs au sein de l'organisme. Afin de gérer l'impact que la transformation du milieu de travail aura sur les employés, le Comité de gestion de la Cour a approuvé l'élaboration et la mise sur pied d'un programme de gestion du changement. Dans le cadre de ce programme, des plans détaillés en matière de ressources humaines et de communications seront préparés et mis en oeuvre au cours du prochain exercice. Advenant des changements majeurs à la suite du dépôt du Rapport du Vérificateur général, le cadre du présent programme de gestion du changement pourrait être adapté en conséquence.

Services à la clientèle

Dans le cadre du renouvellement du processus d'appel et des services de soutien de la Cour, deux activités s'imposent pour l'exercice 1997-1998 :

- Définir et mettre en oeuvre les normes relatives aux services à rendre au public ayant affaire à la Cour canadienne de l'impôt.
- Établir les indicateurs de rendement pour la gestion et le suivi du rôle afin de régler les appels plus rapidement et à moindre coût pour l'État.

Accès à l'information

Les Canadiens et les Canadiennes exigent de plus en plus d'avoir accès à des renseignements juridiques afin de mieux comprendre leurs droits ainsi que les recours que le système met à leur disposition. C'est en réponse à ce besoin de notre clientèle tant interne qu'externe que nous entreprendrons les trois initiatives suivantes :

- Création d'un site de la Cour sur Internet donnant aux utilisateurs un accès rapide à l'information relative à la Cour. Par ailleurs, nous étudions présentement la possibilité de diffuser sur Internet les recueils des décisions de la Cour.
- Établissement d'une ligne téléphonique 1-800 permettant aux usagers éloignés d'avoir accès gratuitement et rapidement à nos services.
- Publication d'une brochure dont le but est d'expliquer dans un style simple la procédure d'appel devant la Cour.

Résultats escomptés

Les résultats escomptés portent essentiellement sur la mise en oeuvre de la première étape de notre Plan de gestion de l'information.

Gestion de l'information

- Élaboration et mise en oeuvre, en consultation avec tous les gestionnaires concernés, d'un système de rapport de gestion. Grâce à ce système, les gestionnaires pourront dorénavant compter sur des données plus rigoureuses et fiables pour mesurer l'efficacité et le rendement de leurs opérations.

Changement organisationnel

- Élaboration et mise en oeuvre d'un plan en matière de ressources humaines et de communications.

Services à la clientèle

- Mise en oeuvre et diffusion à tous nos employés, clients et partenaires des normes de services régissant la Cour.
- Établissement et mise en oeuvre des indicateurs de rendement pour la gestion et suivi du rôle.
- Consultation accrue auprès de nos clients dans nos efforts d'optimisation de nos règles et procédures.

Accès à l'information

- Facilitation de l'accès à l'information juridique.
- Amélioration de la compréhension qu'ont les contribuables des services et procédures d'appel régissant la Cour canadienne de l'impôt.

Section II: Rendement du Ministère

A. Sommaire du rendement du Ministère

L'étude menée par le Vérificateur général au cours des deux dernières années, a considérablement perturbé les opérations de la Cour en plus de créer un climat d'insécurité au sein de l'organisme. Afin de maintenir le cap et d'assurer à l'organisme un minimum de stabilité pendant cette période d'attente, il a été convenu, par mesure d'efficacité, de suspendre toute initiative engendrant des changements additionnels à l'organisme, en occurrence l'implantation du Plan de gestion de l'information. Par conséquent, il nous est impossible de faire rapport sur les initiatives inhérentes au Plan. La mise en oeuvre de ce dernier ayant été reportée à l'exercice 1997-1998, nous rendrons compte du rendement de ces activités lors de la présentation du Rapport ministériel sur le rendement prévu à l'automne 1997.

B. Vue d'ensemble du Ministère

Le Système automatisé de gestion des appels qui est utilisé actuellement par la Cour canadienne de l'impôt, et qui est essentiel au soutien du seul programme de la Cour (le processus des appels), date déjà de dix ans. Son exploitation s'avère coûteuse, notamment en ressources humaines. Non seulement l'absence d'un système informatique moderne de gestion des appels entrave notre capacité de fournir au juge en chef et aux gestionnaires des renseignements détaillés quant à l'efficacité et à l'efficacités de leurs activités, mais elle nuit également à la bonne circulation des données que nous utilisons ou dont nous avons besoin quotidiennement. De plus, le système actuel nous empêche d'améliorer notre processus de la gestion des appels. Il est présentement nécessaire de modifier le système actuel pour que soient pris en compte les changements relatifs à l'assurance-chômage. Toutefois, la mise en oeuvre de ces modifications pourrait causer une défaillance du système, ce qui paralyserait le processus de suivi des appels. Il est donc primordial que la Cour aille de l'avant et fasse tous les efforts nécessaires en vue d'obtenir les investissements dans le domaine des technologies de l'information dont elle a besoin pour soutenir pleinement le processus des appels et respecter ses priorités de renouvellement de ses services en 1997-1998.

C. Détails par secteur d'activité

Étude opérationnelle

La présentation du Rapport du Vérificateur général au ministre de la Justice, initialement prévue pour le printemps de 1996, a été reportée à une date ultérieure encore indéterminée.

Mise en oeuvre d'un processus d'appel renouvelé

Puisque la présentation du Rapport du Vérificateur général a été reportée, cette priorité a été reportée à l'exercice 1997-1998. Les détails entourant la mise en oeuvre du Plan de gestion de l'information sont décrits à la Section I Plan Ministériel - Détails par secteur d'activités, page 10.

Complexe judiciaire fédéral

Comme le Rapport du Vérificateur général sur la structure des tribunaux n'est pas encore déposé, le sous-ministre de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada a écrit au greffier de la Cour canadienne de l'impôt et a recommandé qu'aucune stratégie d'affectation de locaux à long terme ne soit mise en application avant qu'il y ait eu examen des normes nationales pour les tribunaux et accord sur cette question entre TPSGC, les tribunaux et le Bureau du Commissaire à la magistrature fédérale. Par conséquent, le greffier de la Cour canadienne de l'impôt continuera dans l'intervalle de recourir aux stratégies à court terme qui représentent la solution la plus économique.

Il est possible d'étudier et de planifier des stratégies à long terme, mais pas de les mettre en oeuvre pour le moment.

Publication des décisions de la Cour canadienne de l'impôt

L'examen de toute la question relative à la publication sur support électronique des recueils de jurisprudence officiels de la Cour canadienne de l'impôt dans les deux langues officielles a été suspendu dans l'attente de la publication du Rapport du Vérificateur général. La Cour canadienne de l'impôt cherchera néanmoins à établir des partenariats avec les autres tribunaux et avec le secteur privé afin de déterminer la façon la plus efficace et la plus économique de publier ses recueils de jurisprudence.

Communications

Afin de bien identifier les besoins d'information de l'organisme, un sondage en matière de communications a été mené au cours de l'année auprès de tous les employés de la Cour. Un groupe de travail composé du greffier et de gestionnaires a été mis sur pied afin d'identifier les stratégies et les initiatives aptes à améliorer les communications au sein de la Cour.

Réductions budgétaires

Les réductions budgétaires importantes ont été compensées en partie par l'approbation de crédits totalisant 320 000 \$ pour couvrir les frais de litiges ainsi que la traduction et la révision des décisions de la Cour. Sans ces crédits, nous aurions dû annuler des séances, et ce, au détriment des contribuables. Cette approbation visait uniquement l'exercice 1996-1997. Selon les conclusions du Rapport du Vérificateur général, nous devons faire face au même problème en 1997-1998, et nous aurons sans doute besoin d'une aide financière.

Appels en matière d'assurance-chômage

La somme de 711 000 \$ approuvée par le Conseil du Trésor pour l'exercice 1995-1996 devait servir à réduire l'arriéré croissant d'appels en matière d'assurance-chômage. La somme de 820 000 \$ a aussi été approuvée pour l'exercice 1996-1997 et l'exercice 1997-1998. En se fondant sur les chiffres réels de 1994-1995, nous avons initialement fixé le nombre d'appels réglés à 2 730. Or, en 1995-1996, la Cour a réglé 2 916 appels et nous nous attendons à ce qu'elle en règle 2 900 en 1996-1997. La Cour a dépassé son objectif en réglant plus d'appels que prévu mais l'arriéré n'a diminué que légèrement. L'arriéré s'établissait à 2 452 appels à la fin de novembre 1996 à comparé à 2 865 appels à la fin de mars 1995.

La Cour n'a pas reçu de fonds pour faire face à une augmentation du nombre d'appels déposés. Or, à l'époque où nous avons fait notre présentation, nous anticipions que le nombre d'appels déposés en 1994-1995 en matière d'assurance-chômage s'établirait à 2 400 et que le nombre d'appels dans les années à venir demeurerait constant. Cependant, nous avons reçu 2 775 appels en 1995-1996 et nous nous attendons maintenant à en recevoir 2 500 en 1996-1997.

Frais de litige

La Cour a lancé un projet pilote en vue de réduire ses frais de litige. Le projet consiste à combiner les fonctions de sténographe judiciaire et de greffier audiencier. Présentement, ces services sont principalement fournis par des employés à contrat rémunérés à la journée. L'évaluation de faisabilité de cette initiative sera faite à la fin du présent exercice.

DÉPENSES ALLOUÉES À LA COUR - PRÉVISIONS ET CHIFFRES RÉELS

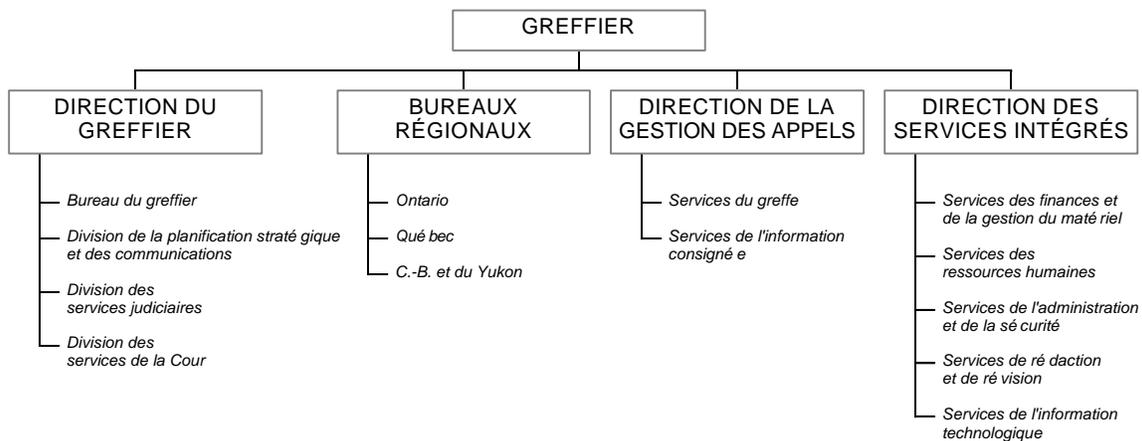
(en milliers de dollars)	Chiffres réels 1993-1994	Chiffres réels 1994-1995	Budget des dépenses principal 1995-1996	Chiffres réels 1995-1996
Cour canadienne de l'impôt	10 388	10 135	10 276	11 434

Section III: Renseignements supplémentaires

Appendice 1 - Organisation

Organigramme

COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT



Appendice 2 - Besoins en personnel

Sommaire par catégorie professionnelle (ETP)

	1994-1995 Réal	1995- 1996 Réal	1996-1997 Budget des dépenses	1997-1998 Budget des dépenses	1998- 1999 Prévu	1999- 2000 Prévu
Cadre	3	2	2	2	2	2
Services administratifs	14	13	9	12	12	12
Gestion des systèmes informatiques	4	5	6	5	5	5
Gestion des finances	3	3	3	3	3	3
Services d'information	2	3	3	3	3	3
Gestion du personnel	4	3	3	3	3	3
Administration des programmes	34	33	31	29	29	29
Achats et approvisionnements	3	3	2	2	2	2
Soutien des sciences sociales	11	11	12	12	11	11
Écritures et règlements	35	33	34	33	29	29
Secrétariat, sténographie et dactylo	18	19	19	20	19	19
Services divers	2	2	2	2	2	2
Total	133	130	126	126	120	120

Le projet d'assurance-chômage prend fin en 1997-1998 (voir page 17). Des fonds sont affectés pour 6 ETP aux fins de cette initiative.

Appendice 3 - Détails des besoins financiers par article

Le tableau ci-dessous montre les dépenses par article du Greffe de la Cour canadienne de l'impôt.

Détails des besoins financiers par article

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1997-1998	Prévu 1996-1997	Réal 1995-1996
Personnel			
Traitements et salaires	5 207	5 154	5 746*
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	885	747	756
	6 092	5 901	6 502
Biens et services, transports et communications	490	525	489
Information	50	59	48
Services professionnels et spéciaux	3 447	3 620	3 387
Location	125	115	121
Achat de services de réparation et d'entretien	160	220	159
Services publics, fournitures et approvisionnement	375	375	367
Autres subventions et paiements	-	-	-
Dépenses en capital secondaire	177	177	361
	4 824	5 091	4 932
Total du Programme	10 916	10 992	11 434

* Comprend 399 000 \$ pour les honoraires des juges suppléants. À compter de l'exercice 1996-1997, ces dépenses figurent sous le poste Services professionnels et spéciaux.

Appendice 4 - Données sur les appels et les demandes

Tableau 1: Nombre total d'appels et de demandes déposés et réglés (de toutes provenances)

- Les données se rapportant aux appels de 1996-1997 sont fondées sur des prévisions.
- Les appels réglés durant une année donnée n'ont pas nécessairement été déposés la même année.

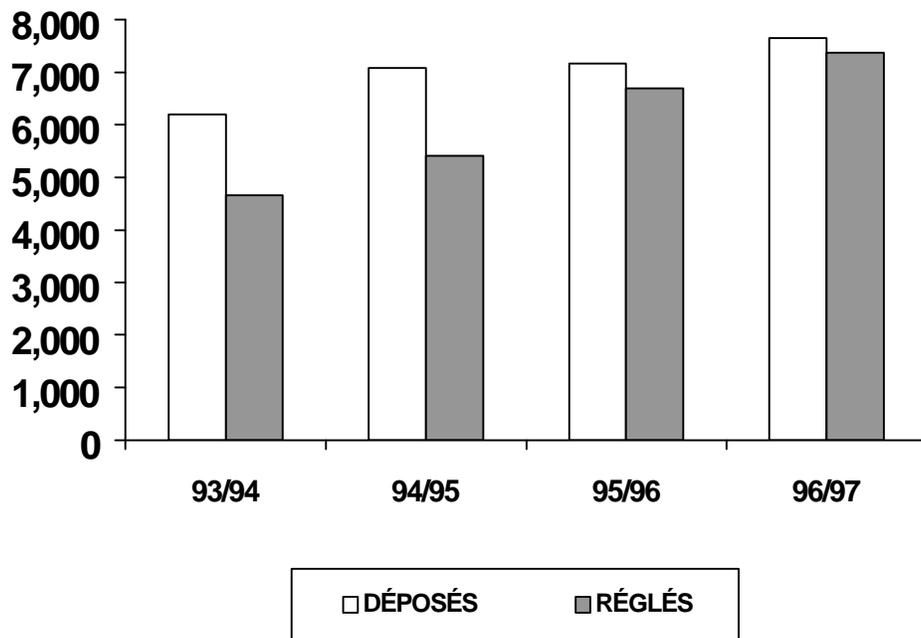


Tableau 2: Nombre d'appels et de demandes déposés et réglés en matière d'impôt sur le revenu

- Les données se rapportant aux appels de 1996 -1997 sont fondées sur des prévisions.
- Les appels réglés durant une année donnée n'ont pas nécessairement été déposés la même année.

Nombre d'appels et de demandes (impôt sur le revenu)

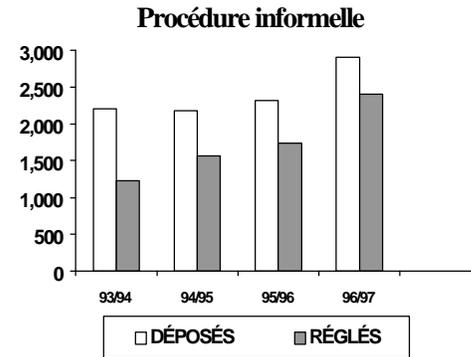
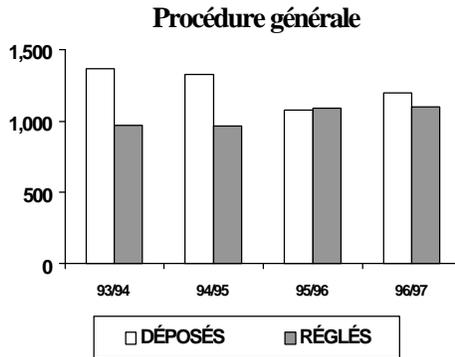
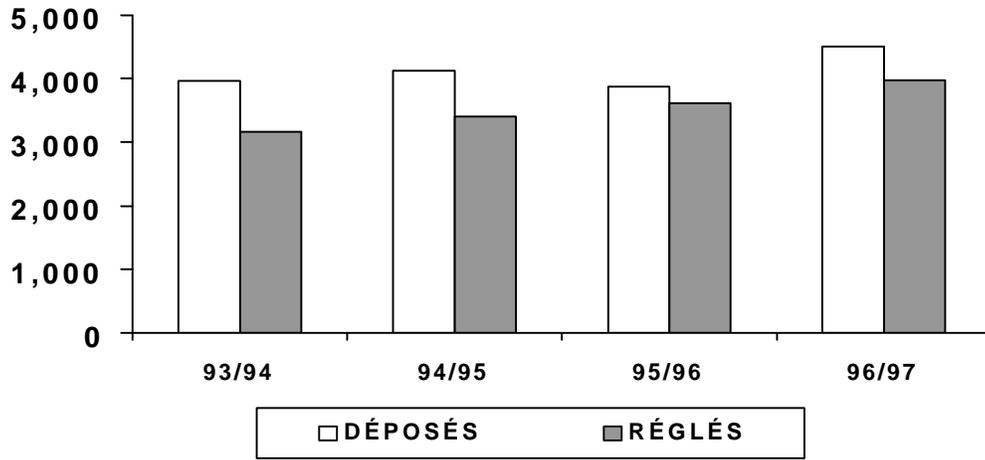


Tableau 3: Nombre d'appels et de demandes déposés et réglés en matière de TPS.

- Les données se rapportant aux appels de 1996-1997 sont fondées sur des prévisions.
- Les appels réglés durant une année donnée n'ont pas nécessairement été déposés la même année.

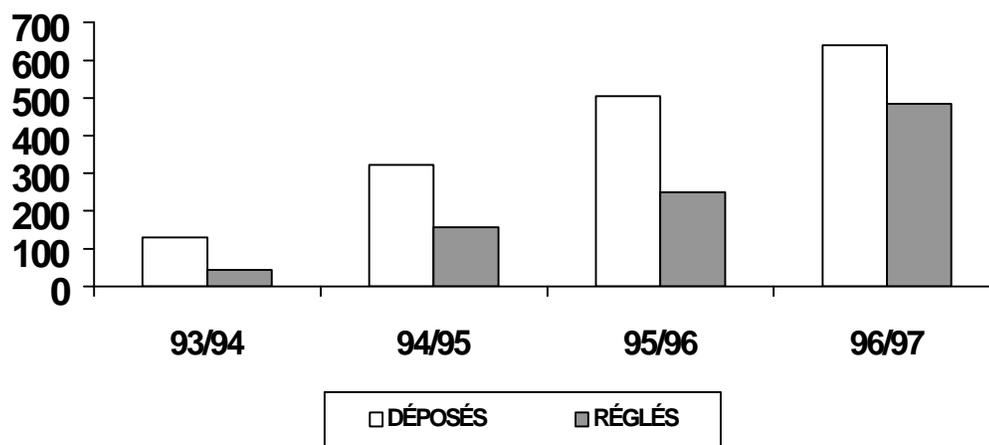


Tableau 4: Nombre d'appels déposés et réglés en matière d'assurance-chômage.

